

Date de publication: 05.03.2024.

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de VICHY
Commune de LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre - Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck – Mme CHABROUX Marie-Angé - Mme DENIZOT Agnès -M GEOFFROY Dominique – Mme MELET Florence.

Absent excusé : M DUJON Fabrice.

Procuration : M DUBUISSON Florent à M LABBE Guy

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme SEGAUD Gilles

Cession pour l'euro symbolique, d'un terrain, au SIVOM de la Vallée de la Besbre

Monsieur le Maire fait part d'un courrier provenant du SIVOM de la Vallée de la Besbre, expliquant qu'après avoir réalisé un état des lieux des parcelles appartenant au syndicat, il apparaît que la parcelle cadastrée AX 33, située « Route de Neuilly » et sur laquelle se trouve un réservoir d'eau potable, celle-ci appartient toujours à la commune alors qu'elle devrait être propriété du syndicat.

M le Directeur du SIVOM propose donc de régulariser la situation par le biais d'un acte administratif qui autoriserait la cession pour l'euro symbolique.

M le Maire précise que la superficie de la parcelle est de 484 M² et que le syndicat a mandaté le cabinet d'études foncières MARCELEON pour réaliser la procédure et la rédaction de l'ensemble des pièces (y compris le projet de délibération).

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :

Pour : 13 – Contre : 00 – Abstention : 01 (M GEOFFROY Dominique)

- Autorise la cession de la parcelle cadastrée AX 33, d'une contenance de 484 M², au SIVOM de la Vallée de la Besbre, pour l'euro symbolique.

Date de publication: 05.03.2024

- Autorise M le Maire à signer tout document utile avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre et le cabinet MARCELEON, notamment.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LABBE



Le secrétaire de séance,

Gilles SEGAUD

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de VICHY
Commune de LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre - Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck – Mme CHABROUX Marie-Ange - Mme DENIZOT Agnès -M GEOFFROY Dominique – Mme MELET Florence.

Absent excusé : M DUJON Fabrice.

Procuration : M DUBUISSON Florent à M LABBE Guy

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme SEGAUD Gilles

Agrandissement de l'accueil de loisirs et demandes de subventions

M le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'agrandir les locaux de l'accueil de loisirs « Les P'tites canailles », compte tenu du nombre d'enfants accueillis chaque jour en périscolaire et du projet d'ouvrir la structure les mercredi, en extrascolaire.

Monsieur le Maire présente donc les plans établis par le cabinet d'architecture ROUYER.

Il précise que l'estimatif des travaux s'élève à 238 650 € HT, soit 286 380 € TTC, auquel il faut rajouter 9.5% du montant HT des travaux pour la maîtrise d'œuvre, soit un montant HT de 22 671.75 €, soit 27 206.10 € TTC.

Le cout total prévisionnel de l'opération se décompose donc comme suit :

Montant total HT : 261 321.75 €

Montant total TTC : 313 586.10 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstention : 00

Date de publication: 05.03.2024

- Prends acte de l'estimatif des travaux qui s'élève à 261 321.75 € HT, soit 313 586.10 € TTC.
- Sollicite une subvention de 50% du montant HT des travaux au titre de la DETR 2024 – Construction et aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants, soit 130 661 €
- Sollicite également une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier de 30% du montant HT, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipement et infrastructures publics, soit 78 397 €.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2024.
- Approuve le plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES :

Travaux :	238 650.00 €
Maitrise d'œuvre :	22 671.75 €
Montant total HT :	261 321.75 €

RECETTES :

DETR :	130 661.00 €
Conseil Départemental :	78 397.00 €
Autofinancement :	52 263.75 €
Montant total HT :	261 321.75 €

Pour extrait conforme

Le Maire,

Guy LABBE



Le secrétaire de séance,

Gilles SEGAUD

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de VICHY
Commune de LE DONJON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre - Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck – Mme CHABROUX Marie-Ange - Mme DENIZOT Agnès - M GEOFFROY Dominique – Mme MELET Florence.

Absent excusé : M DUJON Fabrice.

Procuration : M DUBUISSON Florent à M LABBE Guy

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme SEGAUD Gilles

Voirie 2024

M le Maire explique au Conseil Municipal que différents travaux de voirie seraient à programmer cette année. Il cède la parole à M DUFOURD, adjoint, en charge de ce dossier.

M DUFOURD donne le détail des travaux à réaliser :

- Réfection totale de la Place de la Guillotière. Le coût des travaux est estimé à 6 336.50 € HT, soit 7 603.80 € TTC.
- Aménagement des trottoirs « Avenue Préveraud », côté « maison de retraite » et côté « gendarmerie ». Le coût des travaux est estimé à 20 777.25 € HT, soit 24 932.70 € TTC.

1^{er} sous-total : **27 113.75 € HT** – 32 536.50 € TTC

- Réfection totale de la voirie des VC des « Padeliers » et des « Maréchaux ». Le coût des travaux est estimé à 60 192.00 € HT, soit 72 230.40 € TTC.

2^{ème} sous-total : **60 192.00 € HT** – 72 230.40 € TTC

Monsieur DUFOURD précise que tous ces travaux sont éligibles à des subventions.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstention : 00

- Décide de réaliser les travaux de voirie 2024 décrits ci-dessus.
- Sollicite une subvention de 50% du montant HT des travaux au titre du fonds de concours 2024, attribué par la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire, pour la réfection de la « Place de la Guillotière » et des trottoirs « Avenue Préveraud ».
- Sollicite également une subvention auprès du Conseil départemental, au titre de la solidarité départementale, de 5 000 €, pour la réfection de la « Place de la Guillotière » et des trottoirs « Avenue Préveraud ».

Le plan de financement se décomposera comme suit pour le 1^{er} sous-total :

Dépense HT :	27 113.75 €
Montant fonds de concours :	12 867.00 €
Subvention Conseil Départemental :	5 000.00 €
Autofinancement :	9 246.75 €

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier de 30% du montant HT, au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie pour la réfection des voies communales des « Padeliers » et des « Maréchaux ».

Le plan de financement se décomposera comme suit pour le 2^{ème} sous-total :

Dépense HT :	60 192.00 €
Subvention Conseil Départemental :	18 057.60 €
Autofinancement :	42 134.40 €

- S'engage à inscrire ces dépenses au budget primitif 2024.
- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Guy LABBE



Le secrétaire de séance,

Gilles SEGAUD